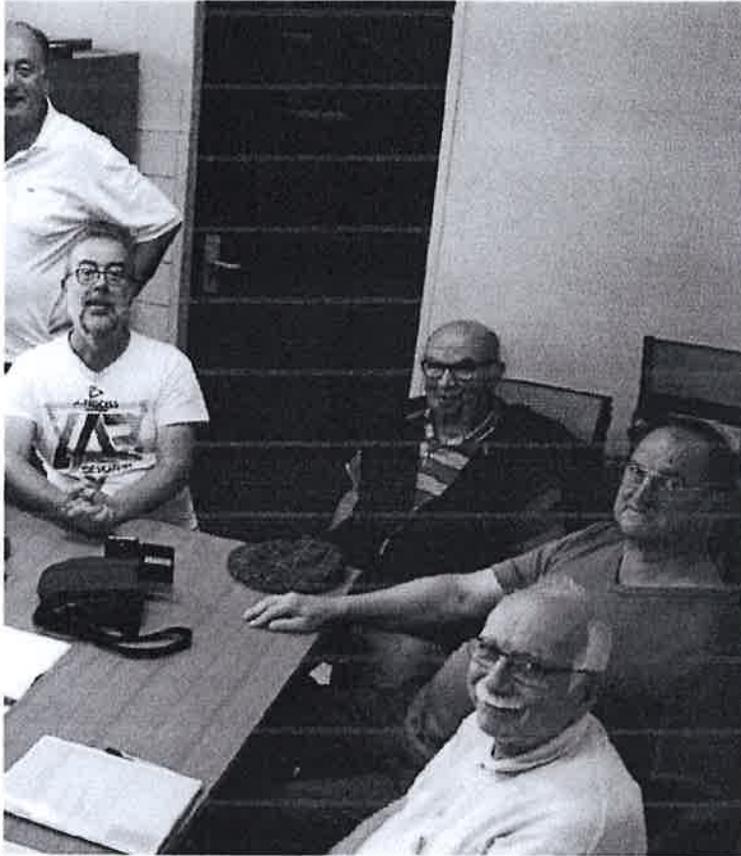


'd'une seule voix'



« Malgré son décès, je suis encore malade du cancer de mon mari »

Mercedes Cervantes, femme de Christian, ex-verrier décédé en 2012

Tout a commencé en 2009. Son mari et d'anciens verriers sont réunis chez eux. L'un des anciens verriers vient de succomber. « Il était jeune, tout juste 45 ans », raconte Mercedes Cervantes. Son mari, Christian, était malade d'un deuxième cancer. Elle se souvient s'être emportée. « Je leur ai dit : "Vous êtes tous en train de mourir et vous ne vous en rendez même pas compte." Ça a jeté un froid. On s'est beaucoup disputé avec mon mari, car il ne fallait pas toucher à la verrerie, à la grande famille des verriers. » À force de discuter, Christian Cervantes s'est demandé : « et si sa femme avait raison ? » Ils ont alors l'idée de diffuser un questionnaire auprès des membres de l'association des anciens verriers avec des questions simples : poste dans l'entreprise, l'ancien salarié est-il malade, etc. « Au départ, je voulais confirmer ou infirmer ce que je pensais, que les maladies de mon mari venaient des conditions de travail à la verrerie. Et puis, en parlant avec les ex-verriers, on s'est dit qu'il y avait

un truc. Un week-end, avec Laurent Gonon et ma fille, nous avons assemblé le puzzle », poursuit Mercedes Cervantes. Sur 208 questionnaires retournés à l'association, 127 verriers sont malades (cancers en tout genre, problèmes cardiaques, etc.) ou décédés (de mort subite pour certains). Aujourd'hui, cinq ans après le décès de son mari, Mercedes Cervantes se bat toujours pour obtenir réparation. « On ne se rend pas compte mais c'est toute la famille qui est touchée. Je suis encore malade du cancer de mon mari », confie-t-elle, avant de poursuivre. Ce qui me fait tenir aujourd'hui, c'est la colère. Qu'est-ce que mon mari a fait de mal pour avoir ça ? Il a travaillé et toute notre vie a été chamboulée. » Elle aussi est suivie par un médecin car elle manipulait les bleus de travail de son mari « à les nettoyer, les secouer ». « Les industriels ne se sont jamais inquiétés, dit-elle. Même condamnés à verser de l'argent, payer ce n'est rien pour eux. Je sais que c'est utopique mais j'aimerais qu'ils vivent ce qu'on a vécu. Qu'ils passent sept ans à l'hôpital, qu'ils ressentent la douleur. »

Les procédures en cours

1 Conseil des Prud'hommes de Lyon

Depuis 2014, 60 anciens verriers de Givors se sont engagés dans une procédure devant le conseil des Prud'hommes de Lyon afin d'obtenir notamment l'indemnisation du préjudice d'anxiété pour l'exposition à l'amiante et la remise d'attestations aux produits cancérigènes par O.I. Manufacturing (dernier repreneur de BSN Glasspack). Les conseillers prud'hommes n'ayant réussi à trancher, c'est un juge départiteur qui en avril 2016 rejette les demandes. Les verriers ont fait appel. La chambre sociale de la cour d'appel de Lyon est convoquée pour le 15 décembre.

2 Tribunal des affaires de sécurité sociale

► **Famille C.**
En avril 2014, la famille C. obtient la reconnaissance de l'origine professionnelle du premier cancer de Christian, verrier à Givors de 1965 à 2003. En novembre de la même année, sa fa-

mille obtient la reconnaissance comme maladie professionnelle de son second cancer. Mais O.I. Manufacturing a interjeté appel. L'arrêt rendu donne raison à la famille C. L'entreprise saisit alors la cour de cassation. En mars, cette dernière confirme l'arrêt de la cour d'appel de Lyon sur la reconnaissance en maladie professionnelle du cancer qui a entraîné la mort de Christian C. En avril 2015, la famille C. dépose un recours devant le Tribunal des affaires de sécurité sociale (Tass) contre O.I. Manufacturing pour "faute inexcusable". Le jugement devrait être rendu en octobre.

► **A. D.**

À la suite de son exposition à l'arsenic et la reconnaissance de sa maladie professionnelle, A. D. a déposé un recours pour "faute inexcusable" devant le Tass. L'audience devait se tenir le 7 juin dernier mais a été reportée.

► **J.-C. D.**

Avant son décès en février 2015, J.-C. D. avait saisi le Comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP) de Saint-Étienne. À la suite du rejet de sa de-



► Photo d'illustration Laura STEEN

mande, l'ancien ouvrier de BSN Glasspack (de 1972 à 2003) saisit alors le Tass de Saint-Étienne. En novembre 2014, J.-C. D. est débouté. En qualité d'ayant droit, son fils a décidé d'interjeter appel. Dans son arrêt rendu en janvier 2017, la chambre sociale de la cour d'appel de Lyon a décidé de "surseoir à statuer et de saisir le CRRMP de Marseille qui devra prendre connaissance de l'ensemble des pièces précitées avant d'émettre son avis". Avis qui n'a, pour l'instant, pas été rendu.

► **M. B.**

Il a engagé une procédure devant le Tass de Lyon, contestant le refus de reconnaissance de l'origine profession-

nelle des deux maladies dont il souffre. Le premier recours remonte à novembre 2013. Finalement, toutes les procédures le concernant feront l'objet d'une audience programmée le 29 novembre prochain.

► **J.-E. P.**

L'ancien verrier a développé deux cancers du poumon reconnus comme d'origine professionnelle par la Caisse d'assurance maladie de Marseille en septembre 2016. Il engage alors une procédure contre O.I. Manufacturing pour "faute inexcusable". Une conciliation était organisée le 9 février dernier, mais elle n'a pas abouti. Une audience sera programmée